

## Programme fédéral de santé intérimaire Renseignements importants à l'intention des fournisseurs de services de santé mentale

Février 2017

Ce bulletin a pour but de clarifier la couverture des services de santé mentale offerte par le programme fédéral de santé intérimaire (PFSI).

### Couverture

[La couverture de base du PFSI](#) comprend :

- Services de santé mentale fournis par des médecins (psychiatres, médecins généralistes ou médecins de famille); ou
- Services de santé mentale offerts dans un hôpital ou un autre établissement.

Ces services ne nécessitent pas de préautorisation du PFSI.

Le PFSI couvre également les services de santé mentale fournis par des professionnels paramédicaux (notamment les psychologues cliniciens, les psychothérapeutes et les conseillers-thérapeutes) au titre de la [couverture supplémentaire du PFSI](#).

### Processus de préautorisation

Les demandes de préautorisation doivent être accompagnées par :

1. Une lettre de médecin indiquant le diagnostic et l'ordonnance pour une évaluation, de la psychothérapie ou du counseling; ou
2. Un rapport d'évaluation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la note 2 du [Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire](#).

### Limites de fréquence des services

Le PFSI approuvera d'abord jusqu'à 10 séances d'une heure (après la préautorisation), sans compter l'évaluation. Un sommaire de congé doit être soumis au médecin et au PFSI lorsque le traitement est terminé. Si le traitement doit être poursuivi, le fournisseur peut soumettre une demande au PFSI pour un maximum de 10 séances supplémentaires, accompagnée d'une recommandation d'un médecin.

De plus, le PFSI couvre les services d'interprétation requis lors de l'évaluation de la santé mentale, du traitement ou du counseling.

Le PFSI ne couvre pas les services suivants :

- Séances de traitement en groupe
- Psychanalyse
- Évaluations psychoéducatives
- Formation en dynamique de la vie
- Art-thérapie
- Hypnothérapie
- Sexothérapie

Plus de renseignements figurent au Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire disponible à l'adresse <https://provider.medavie.bluecross.ca/>.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à téléphoner à notre Service à la clientèle au 1 888 614-1880 ou à nous envoyer un courriel à [CIC\\_Inquiry@medavie.croixbleue.ca](mailto:CIC_Inquiry@medavie.croixbleue.ca).